

pas au Trône de sa Miséricorde, si nous néglignons de desarmer le bras de sa Justice par les sentimens & les œuvres de la pénitence. Souvenons-nous, mes très-chers Frères, que, suivant la pensée d'un grand Maître de la vie spirituelle, " la véritable paix " consiste dans l'innocence des mœurs & dans une " guerre continuelle contre les vices ; ", sur-tout n'oublions jamais, que le Seigneur a promis à son Peuple pour récompense de sa fidélité, de le faire *reposer dans la beauté de la paix, dans des Tabernacles de confiance, & dans une sécurité & une abondance inaltérable.* Travaillons à mériter un sort aussi heureux par l'accomplissement de tous les devoirs que la Religion nous impose. Alors, si le Seigneur venoit à nous éprouver par de nouveaux malheurs, que nous ne prévoyons pas, nous trouverions une source intarissable de consolation dans *la paix de Jesus-Christ*, ce bien inaltérable, dont la possession passe tous sentimens, & que toutes les disgrâces de la vie présente ne sauroient nous ravir.

A ces causes &c.

On suppose que les dépenses du feu d'artifice, d'une Joute à lance sur la Seine, des illuminations de la Place de Louis XV., ainsi que du vin, du pain & de la viande qui ont été distribués au Peuple, se montent à plus d'un million cinq cens mille livres.

Le Parlement de Paris en est présentement à réclamer contre ce qui s'est passé au Lit de Justice tenu le 31. Mai. L'enregistrement des Edits & de la Déclaration qui y a été fait, l'a porté à des Remontrances que nos Journaux doivent recueillir pour l'Histoire du tems. Nous en donnerons une partie dans celui-ci, & le reste dans celui du mois prochain. Elles sont conçûes en ces termes.

*Objets de très-humbles & très-respectueuses Remontrances arrêtées au Parlement, toutes les Chambres assemblées, du 18. Juin 1763.*